

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

BUDGET COMMUNAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

L'exercice 2022 se caractérise par une stabilité des prévisions en matière de fonctionnement et la poursuite du programme de travaux en matière d'investissement engagé en 2021.

La période liée à la COVID a peu d'influence sur les recettes et dépenses communales, sauf en matière de dépenses avec une augmentation des contingences liées aux fluides (électricité, gaz, carburant) et à l'entretien des bâtiments (produits, personnels, ...).

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 1 307 368,89 euros.

Chap.		BP N-1	Restes à	Propositions	Vote	Total
		(pour	réaliser	nouvelles		(RAR+Prop)
		mémoire)	N-1			
002	Excédent de fonctionnement	624 906,88		372 716,89	372 716,89	372 716,89
	reporté					
013	Atténuations de charges	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et	51 900,00		66 900,00	66 900,00	66 900,00
	vente					
73	Impôts et taxes	517 000,00		520 848,00	520 848,00	520 848,00
74	Dotations et participations	317 400,00		309 400,00	309 400,00	309 400,00
75	Autres produits de gestion	27 500,00		27 500,00	27 500,00	27 500,00
	courante					
Total d	les recettes de gestion courante	1 543 706,88		1 302 364,89	1 302 364,89	1 302 364,89
76	Produits financiers	4,00		4,00	4,00	4,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de		1 548 710,88		1 302 368,89	1 302 368,89	1 302 368,89

foncti	ionnement				
042	Opération ordre transfert entre sections	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	1 553 710,88	1 307 368,89		

La fiscalité et les taux des impôts locaux pour 2022 (inchangés depuis 2013) devraient continuer à demeurer inchangés

• Taxe d'habitation : 14,27%

• Taxe foncière sur le bâti : 14,80%+16,97%=31,77%

• Taxe foncière sur le non bâti : 87,98%

Le produit estimé de la fiscalité locale s'élève à 475 000,00€ (472 709,00€ en 2021).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43,78% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 1 307 368,89 euros.

Chap.		BP N-1 (pour mémoire)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (RAR+Prop)
			N-1			
011	Charges à caractère général	300 950,00		318 450,00	318 450,00	318 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	421 000,00		433 600,00	433 600,00	433 600,00
014	Atténuations de produits	70 000,00		56 477,41	56 477,41	56 477,41
65	Autres charges de gestion courante	162 798,25		163 347,59	163 347,59	163 347,59
Total des dépenses de gestion courante		954 748,25		971 875,00	971 875,00	971 875,00
66	Charges financières	10 360,47		7 566,63	7 566,63	7 566,63
67	Charges exceptionnelles	4 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotation aux provisions	4 000,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les dépenses réelles de	973 108,72		990 441,63	990 441,63	990 441,63
fonctio	onnement					
023	Virement à la section d'investissement	575 764,32		312 089,40	312 089,40	312 089,40
042	Opération ordre transfert entre sections	4 837,84		4 837,86	4 837,86	4 837,86
043	Opération ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de		580 602,16		316 927,26	316 927,26	316 927,26
	onnement	ĺ			,	<u> </u>
TOTAL		1 553 710,88		1 307 368,89	1 307 368,89	1 307 368,89

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

	le creation.	DDM 1	D ()	D '	3.7. (TC 4 1
Chap.		BP N-1 avec	Restes à	Propositions	Vote	Total
		RAR (pour	réaliser N-	nouvelles		(RAR+Prop)
20	T 122 2 1	mémoire)	1	74.512.20	74.512.20	102 274 42
20	Immobilisations incorporelles	70 022,57	28 861,23	74 513,20	74 513,20	103 374,43
204	Subvention d'équipement versées					
21	Immobilisation corporelles	469 904,16	34 088,86	298 791,32	298 791,32	332 880,18
22	Immobilisations reçues en					
	affectation					
23	Immobilisation en cours	584 874,83	25 819,14	450 000,00	450 000,00	475 819,14
Total	des dépenses d'équipement	1 124 801,56	88 769,23	823 304,52	823 304,52	912 073,75
10	Dotations, Fds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	80 320,85		73 622,74	73 622,74	73 622,74
18	Compte de liaison : affectation					
26	Participation et créances					
	rattachées					
27	Autres immobilisations					
	financières					
020	Dépenses imprévues					
Total	des dépenses financières	80 320,85		73 622,74	73 622,74	73 622,74
45.	Total des opé. Pour compte de	,		,	,	,
	tiers					
Total	des dépenses réelles	1 204 122,41		896 927,26	896 927,26	985 696,49
	estissement					, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
040	Op. ordre transfert entre sections	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales	59 480,11		54 918,13	54 918,13	54 918,13
	des dépenses d'ordre	64 480,11		59 918,13	59 918,13	59 918,13
	estissement	01.100,11		C> > 10,10	0 > 10,10	0 > 10,10
TOTAL		1 269 602,52		956 845,39	956 845,39	1 045 614,62
D001 – Solde d'exécution négatif				456 054,18	456 054,18	456 054,18
reporté ou anticipé				100 00 1,10	100 00 1,10	100 00 1,10
	reporte ou unicipe	l	I			
	TOTAL DES DEPENSES	1 269 602,52	88 769,23	1 412 899,57	1 412 899,57	1 501 668,80
חיות	NVESTISSEMENT CUMULEES	1 207 002,32	00 707,23	1 712 077,37	1 712 077,37	1 301 000,00
$\nu_{\rm H}$	17 ESTISSEMENT COMOLEES	l]			l

Les principaux investissements budgétés pour 2022 :

- Agrandissement du restaurant scolaire (469 513,20€)
- Aménagements paysagers et bâtiments (186 000,00€)
- Acquisition de terrains (107 000,00€)
- Matériels et équipements divers (89 880,78€)

- en recettes : deux types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Chap.		BP N-1	Restes à	Propositions	Vote	Total
1		(pour	réaliser N-1	nouvelles		(RAR+Prop)
		mémoire)				17
13	Subventions d'investissement	101 588,30	93 489,60	0,00	0,00	93 489,60
16	Emprunts et dettes assimilées					
Total des recettes d'équipement		101 588,30	93 489,60	0,00	0,00	93 489,60
10	Dotations, Fds divers et réserves	41 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
1068	Excédents de fonctionnement	188 386,25		451 333,81	451 333,81	451 333,81
	capitalisés					
1641	Emprunts en euros			500 000,00	500 000,00	500 000,00
27	Autres immobilisations					
	financières					
024	Produits des cessions	45 000,00				
	d'immobilisations					
Total des recettes financières		274 386,25		1 036 333,81	1 036 333,81	1 036 333,81
45.	Total des opé. Pour compte de					
	tiers					
Total des recettes réelles		375 974,55	93 489,60	1 036 333,81	1 036 333,81	1 129 823,41
d'inve	stissement					
021	Virement de la section de fonctionnement	575 764,32		312 089,40	312 089,40	312 089,40
040	Op. ordre transfert entre	4 837,84		4 837,86	4 837,86	4 837,86
	sections					
041	Opérations patrimoniales	59 480,11		54 918,13	54 918,13	54 918,13
	les dépenses d'ordre	640 082,27		371 845,39	371 845,39	371 845,39
d'investissement						
TOTAL		1 016 056,82	93 489,60	1 408 179,20	1 408 179,20	1 501 668,80
R001 – Solde d'exécution positif		253 545,70				
reporté ou anticipé						
TOTAL DES RECETTES		1 269 602,52	93 489,30	1 408 179,20	1 408 179,20	1 501 668,80
D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Les principales recettes attendues :

- L'emprunt (500 000,00€)
- L'autofinancement via les excédents capitalisés et reportés

Etat de la dette

L'encours au 31/12/2021 pour le budget général est de 573 375,21 €.

L'encourt de la dette par habitant s'établit à 329,91€ (Moyenne nationale : 611,00€)

La capacité de désendettement s'établit à 0,83 ans. (<8=zone verte)